

Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité



L'APSA : un problème de conception ou de coordination ?

Le rôle préventif du Conseil pour la paix et la sécurité dans les élections

Consultations informelles du CPS : quel impact sur les transitions post-coup d'Etat ?

L'UA peut-elle s'affirmer dans le débat sur le Somaliland ?

L'Afrique ne peut ignorer la crise de l'eau et de l'assainissement

L'APSA : un problème de conception ou de coordination ?

L'année 2026 marque le 10^e anniversaire de la réforme de l'Union africaine (UA) proposée en 2016 et lancée en 2017, visant à renforcer l'efficacité des initiatives africaines dans le cadre d'interventions clés. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le processus de réforme implique le renforcement des interventions de l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), notamment celles du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA et des communautés économiques régionales (CER).

Pourtant, près d'une décennie plus tard, les interventions de l'APSA au Soudan, en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan du Sud, au Mozambique et au Sahel semblent insignifiantes, alors que les puissances extérieures reprennent l'ascendant dans le paysage sécuritaire africain.

L'APSA préconise des « solutions africaines » tout en recherchant des médiations extérieures

Les difficultés rencontrées par l'UA dans ses interventions ont conduit à un appel, lancé lors du sommet de février 2025, en faveur d'une révision de ses cadres de paix et de sécurité. Une réunion de haut niveau organisée en septembre 2025 a toutefois conclu que l'UA disposait déjà de l'une des architectures normatives les plus complètes, même si certains cadres devaient être clarifiés.

Les départements Affaires politiques et Paix et sécurité ont été fusionnés en 2021 afin d'améliorer la coordination entre les initiatives politiques et sécuritaires. Une collaboration entre l'UA, les CER et les mécanismes régionaux (MR) a débuté en 2019 afin d'améliorer les relations entre l'UA et

Acronymes et abréviations

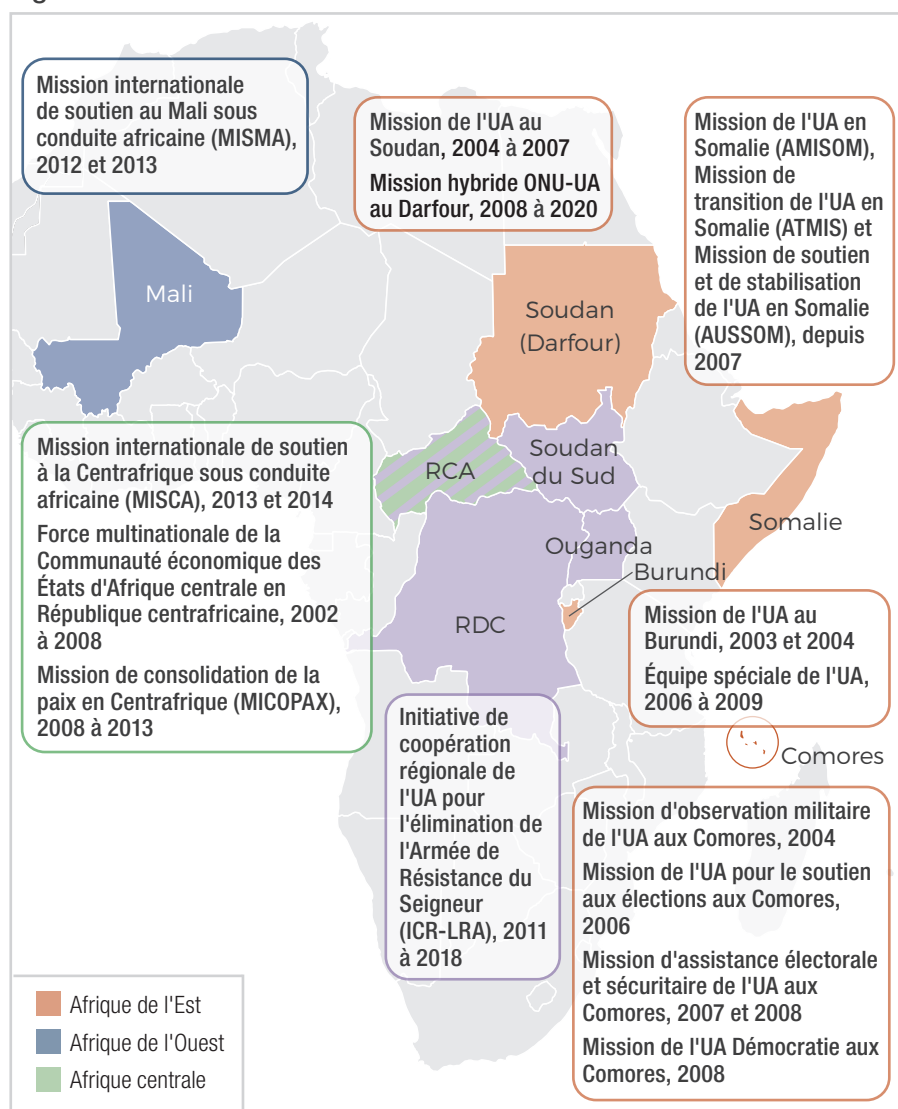
| | | | |
|---------------|---|-------------|---|
| AFI | Afriques futures et Innovations | CUA | Commission de l'Union africaine |
| APSA | Architecture africaine de paix et de sécurité | EAH | Eau, assainissement et hygiène |
| CADEG | Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance | MR | Mécanismes régionaux |
| CAG | Changement anticonstitutionnel de gouvernement | ONU | Nations unies |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest | OSP | Opérations de soutien à la paix |
| CER | Communautés économiques régionales | PIB | Produit intérieur brut |
| CIRGL | Conférence internationale sur la région des Grands Lacs | RDC | République démocratique du Congo |
| CPS | Conseil de paix et de sécurité | SADC | Communauté de développement de l'Afrique australe |
| | | UA | Union africaine |

les organisations sous-régionales, notamment sur la question de la paix et la sécurité. Le Fonds pour la paix de l'UA a été relancé en 2018.

Malgré la réorganisation institutionnelle de l'APSA et la solidité de ses cadres normatifs, ses décideurs, qui invoquent régulièrement la nécessité de trouver des « solutions africaines », sapent les initiatives régionales et recherchent des médiations extérieures, considérant les interventions continentales comme facultatives ou secondaires. Cette tendance affaiblit l'influence des acteurs africains.

Ce déclin de l'influence et du rôle central de l'Afrique dans son paysage sécuritaire amène à se demander si les dirigeants de l'UA ne passent pas à côté de l'essentiel. Le programme de réformes, axé sur les structures, les modalités et le financement, a-t-il relégué au second plan l'urgence à soutenir les réponses collectives africaines aux conflits, réponses fondées sur l'unité d'intention des États membres ?

Figure 1 : Les OSP de l'UA et des CER de 2003 à 2014



Source : Rapport sur le CPS

Présidence actuelle du CPS

Dr Obaida Eldandarawy,

Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'UA

Membres actuels du CPS

Algérie, Angola, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Guinée équatoriale, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Tanzanie

Si les opérations de soutien à la paix (OSP) ne sont l'unique solution pour parvenir à la paix, le tableau montre à quel point l'UA était disposée à appuyer les processus politiques entre 2003 et 2014, avec le concours de ses membres et une aide financière extérieure. Ce type d'activités existait avant même que l'UA ne se dote de cadres d'intervention clés. La situation a changé à partir de 2013 en raison d'une baisse des financements et d'un intérêt croissant des sous-régions pour le déploiement d'OSP sans passer par l'UA.

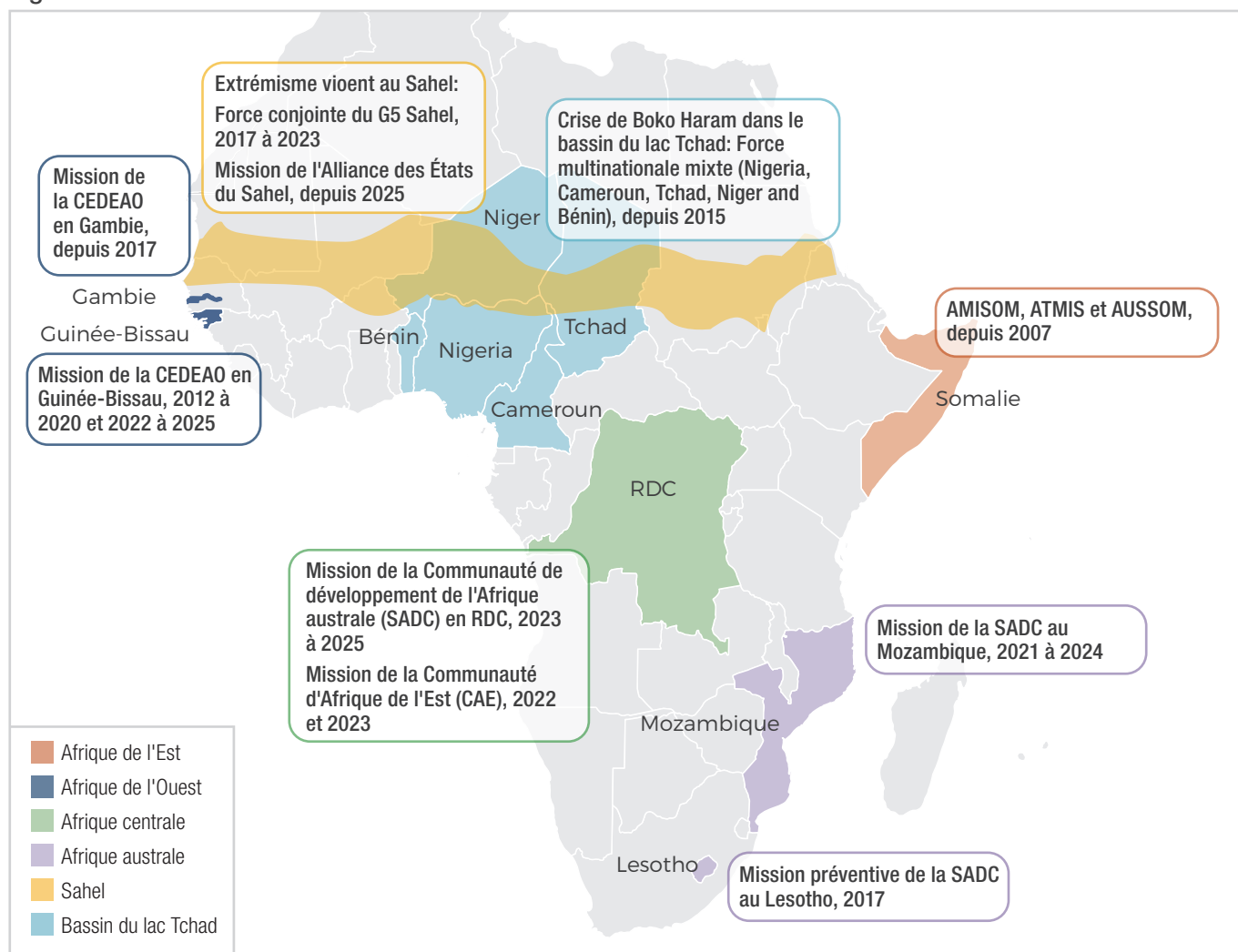
Il convient de noter que les Nations unies (ONU) ont pris le relais des missions au Mali et en République centrafricaine en 2013 et 2014. En 2016, le CPS est revenu sur sa décision d'envoyer une mission au Burundi, ce qui a rendu le Conseil plus réticent à approuver de futures missions. La mission conjointe

UA-ONU au Darfour a pris fin en 2020. La seule et unique OSP de l'UA encore active était alors la Somalie, même si son déploiement dépendait des donateurs.

La situation dans l'Est de la RDC illustre les écueils d'une faible cohésion

Alors que le nombre d'interventions de l'UA diminuait, on a assisté entre 2013 et 2023 à un retour en force des initiatives de paix majeures des CER, en particulier les OSP. Ce qui montre que les CER préfèrent relever leurs propres défis plutôt que d'attendre un consensus continental. C'est notamment le cas dans le bassin du lac Tchad, en Gambie, au Lesotho, en Guinée-Bissau, au Mozambique et en RDC.

Figure 2 : Interventions militaires de l'UA et des CER/MR entre 2015 et 2025



Source : Rapport sur le CPS

À mesure que les interventions sous-régionales se multipliaient, des clivages sont apparus sur la capacité des régions à conduire de manière indépendante des initiatives de paix, compte tenu de la primauté de l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. Les tensions, telles que celles qui ont émergé entre l'UA et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Mali, ont incité à poursuivre les efforts pour clarifier les rôles de l'UA et des CER dans le cadre de la réforme de l'UA.

Au sein des CER, le manque de dynamique interrégionale est devenu préoccupant et a provoqué la création de mécanismes sous-régionaux ad hoc. Ce manque de cohésion signifie que l'UA et les sous-régions ne sont actuellement pas à la hauteur dans les conflits actuels, ce qui favorise les interventions extérieures.

Coordonner les médiateurs plutôt que les parties belligérantes

La situation dans l'Est de la RDC illustre les écueils d'une faible cohésion. Lorsque la rébellion du M23 s'est réveillée en 2021, différentes institutions de l'UA sont intervenues sans réellement se coordonner, car la RDC, comme de nombreux pays africains, est membre de plusieurs CER. La CAE a déployé une force de 2022 à 2023, suivie par une mission de la SADC de 2023 à 2025. Elles se sont toutes les deux retirées sans collaborer, ni obtenir de gains en matière de sécurité.

En juin 2023, l'UA a réuni la CAE, la SADC, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et l'ONU dans le cadre d'une feuille de route dirigée par l'UA.

Cependant, pendant cette période, le Qatar (en juillet 2025) et les États-Unis (en novembre 2025) ont négocié des accords temporaires avec les parties au conflit. Bien que fragiles, ces accords ont montré que l'influence sur les belligérants importait davantage que les revendications juridictionnelles. L'évolution récente des événements marque une rupture, notamment lorsque la CIRGL a contribué à mettre fin à la rébellion du M23 en 2013.

Une réunion de haut niveau organisée en janvier 2026 au Togo s'est conclue par un accord sur un cadre de médiation unifié visant à résoudre le conflit dans l'est de la RDC sous la direction de l'UA. Si cette initiative est

encourageante, elle s'inscrit toutefois dans une tendance qui l'est moins : l'UA coordonne un nombre croissant de médiateurs régionaux et internationaux, alors que sa propre capacité à influencer les parties belligérantes reste faible.

De même, au Soudan, l'UA dirige un mécanisme élargi qui coordonne, entre autres, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'ONU, la Ligue arabe et l'Union européenne.

L'UA devrait persuader ses États membres de s'investir dans les initiatives continentales

Bien que le groupe de haut niveau pour le Soudan de l'UA continue de promouvoir la paix, les acteurs extérieurs ont négocié des accords importants, mais temporaires. Alors que le mécanisme dirigé par l'UA a favorisé l'élaboration d'un cadre politique au Soudan, un processus mené en 2023 sous la médiation des États-Unis et de l'Arabie saoudite a permis des cessez-le-feu temporaires.

Les efforts de coordination de l'UA sont importants, car ils garantissent que les médiations s'alignent sur les cadres et les objectifs de l'Afrique. Cependant, la coordination des médiateurs donne souvent l'impression que l'UA cherche à asseoir sa pertinence par le biais de la géographie et des rivalités politiques plutôt qu'en exerçant une influence réelle sur les parties au conflit. Cette perception est renforcée par le faible soutien politique dont bénéficient les médiateurs de l'UA et des CER, en particulier de la part des puissances régionales, ce qui sape leur crédibilité et leur pouvoir de négociation.

Le Dr Paul-Simon Handy, représentant de l'Institut d'études de sécurité auprès de l'UA, note que « l'efficacité de l'UA réside à la fois dans la mise en place d'une réforme institutionnelle adéquate – garantissant que les États perçoivent la valeur ajoutée de l'UA – et dans la promotion de la volonté politique des États de soutenir une réponse collective via l'UA.

Pour que soit trouvée une solution, chaque État devra tirer parti de la valeur pratique de l'action collective, non pas comme un idéal panafricain abstrait, mais comme un investissement stratégique dans la stabilité nationale, régionale et continentale.

Le rôle préventif du Conseil pour la paix et la sécurité dans les élections

Les contestations électorales en Afrique semblent souvent de nature procédurale. Toutefois, leur cause profonde réside plutôt dans l'affaiblissement progressif du pluralisme politique au moyen d'instruments juridiques, constitutionnels et administratifs.

Le CPS de l'UA continue de traiter les élections comme un exercice technique et non comme un moment politique crucial, favorisant le respect des procédures au détriment de la légitimité démocratique. Les écarts constatés entre le rapport de la Commission de l'UA (CUA) sur les missions d'observation électorale et les décisions prises tout au long de l'année 2025 par le CPS en rapport avec les élections suggèrent que cette tendance se poursuit.

Des élections plus démocratiques sur la forme que sur le fond

Au total, pas moins de 12 États membres ayant organisé des élections ont fait l'objet d'un rapport du président de la CUA au cours de l'année 2025. Le constat est sans appel : la fréquence des élections ne va pas de pair avec une amélioration de la gouvernance démocratique. Si la plupart des scrutins de 2025 se sont déroulés dans le calme et dans les délais prévus, certains ont été marqués par une réduction de l'espace civique, la mise à l'écart de l'opposition et des manœuvres juridiques destinées à consolider le pouvoir des dirigeants en place.

En effet, plus de 60 % des pays où des élections ont eu lieu en 2025 sont classés par Freedom House comme « non libres ». L'érosion du pluralisme politique est évidente. Lors de l'élection présidentielle en octobre en Côte d'Ivoire, la mission de l'UA a noté que certaines parties prenantes s'inquiétaient que des personnalités politiques de premier plan soient inéligibles. Le rapport de la CUA en fait mention.

Dans le communiqué de sa 1327^e réunion, le CPS s'est contenté de féliciter sans réserve la Côte d'Ivoire. Il apparaît ainsi que si le Conseil a développé une terminologie pour les coups d'État militaires, tel n'est pas le cas pour les manœuvres relevant de la guerre électorale. Lors des coups d'État militaires, le langage utilisé est souvent plus explicite. Ainsi, le même

rapport fait état, en Tanzanie, de violences liées aux élections ayant entraîné des problèmes d'accès à Internet et un couvre-feu de plusieurs jours, et exhorte le gouvernement à libérer les prisonniers politiques. Il recommande que les États membres soient dissuadés de couper Internet en période électorale, qualifiant ces mesures de facteur de risque et de violation des droits des citoyens à la liberté d'information. La décision correspondante du CPS condamne les discours de haine et la violence, mais n'aborde pas la question des coupures d'Internet. Il s'agit là d'un point important. L'accès numérique à l'information est un élément essentiel à la tenue d'élections libres, équitables et crédibles, et il n'est pas nécessaire de le suspendre pour lutter contre les discours de haine ou la désinformation.

Bien que la Tanzanie ne soit pas partie à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG), elle est partie à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Dans sa déclaration du 30 octobre 2025, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a exprimé sa préoccupation face aux « coupures numériques » à l'échelle nationale. Elle a souligné qu'elles violaient l'article 9 de la charte et que toute restriction devait être conforme à la loi, nécessaire et proportionnée.

Lorsque les élections manquent de crédibilité, la contestation peut déboucher sur un conflit

Les élections qui suivent un changement anticonstitutionnel de gouvernement (CAG) sont tout aussi préoccupantes. Alors que l'article 30 de l'Acte constitutif de l'UA prévoit qu'un coup d'État entraîne la suspension d'un pays, celle-ci est bien souvent levée après les élections, y compris lorsque les vainqueurs du scrutin sont les auteurs du coup d'État en question. Cela est contraire à l'article 25 (4) de la CADEG.

En Guinée, État partie à la CADEG depuis 2011, une transition militaire a eu lieu en 2021, avec Mamady Doumbouya comme figure centrale. Quatre ans plus

Figure 3 : Les tendances dans les décisions du CPS concernant les élections en Afrique

| Tendance | Ce qui arrive dans la pratique | En quoi cela constitue une limitation | Risque institutionnel |
|---|---|---|---|
| Langage diplomatique homogène | Le CPS félicite tous les États membres en utilisant un langage sensiblement identique, que les élections aient respecté des normes démocratiques élevées (Malawi, Seychelles) ou qu'elles se soient déroulées dans un contexte de restrictions, d'exclusion ou de coupures numériques | Aucune distinction n'est faite entre les élections de grande qualité et les autres en termes de réputation. Toutes les élections sont saluées de la même manière | Affaiblit l'incitation à respecter les normes continentales de l'UA et sape leur crédibilité |
| Action réactive | Des mesures fortes sont prises à la suite des coups d'État (article 30 de l'Acte constitutif de l'UA). Les signaux d'alerte en amont des élections (exclusion de candidats à la suite de poursuites judiciaires, restriction de l'espace civique, coupures d'Internet) déclenchent rarement une action préventive visible | Le mandat préventif du CPS en vertu de l'article 7 (a) est sous-utilisé | Le Conseil se concentre davantage sur les crises que sur les risques de crise. Ce faisant, il passe à côté d'opportunités d'intervention précoce |
| Priorité donnée à la forme plutôt qu'au fond | Les rapports des missions d'observation électorale font parfois état de préoccupations politiques, mais les communiqués du CPS les filtrent pour les transformer en affirmations techniques et en félicitations. Les élections sont davantage considérées comme des événements que comme des processus politiques | L'affaiblissement du pluralisme politique ne fait l'objet que d'un suivi limité et sporadique | Un fossé se creuse entre les rapports du président de la CUA sur les élections et les messages politiques du CPS Lorsque les cases des procédures démocratiques sont cochées, les reculs démocratiques se normalisent |
| Incohérence des critères de réintégration | La suspension prévue à l'article 30 est automatique. La réintégration intervient souvent après les élections, même lorsque les conditions politiques globales prévues par la CADEG ne sont pas remplies, ce qui ne correspond pas toujours à la position des CER | Les critères de rétablissement de l'ordre constitutionnel ne sont pas suffisamment clairs Les suspensions ne sont pas toujours en phase avec les réactions des CER | Crée un processus de suspension-élection-réadmission qui privilégie la tenue de l'évènement électoral au détriment de sa substance démocratique Suspension rapide après un CAG, réintégration rapide après les élections |

tard, un référendum a permis un retour à l'ordre constitutionnel et mené Doumbouya à la présidence du pays.

Le communiqué de la 1327^e réunion du CPS félicite la Guinée pour l'« organisation réussie » du scrutin. S'il souligne la rapidité de la gestion de la transition, le communiqué ne mentionne pas la qualité du processus démocratique, ni le respect des principes ratifiés par la CADEG concernant la levée des suspensions.

Une suspension aussi rapide après un coup d'État et une réintégration tout aussi prompte après une élection ne sont pas toujours conformes aux pratiques des communautés économiques régionales.

En Guinée, par exemple, la CEDEAO et l'UA ont toutes deux levé les suspensions dans les deux mois qui ont suivi l'élection de Doumbouya. En revanche, dans le cadre de la transition en cours à Madagascar, l'UA a rapidement suspendu le pays, qui est toutefois resté membre à part entière de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Si les élections se déroulent comme prévu en 2027, il est probable que l'UA privilégiera à nouveau une intégration rapide, renforçant ainsi un processus de suspension-élection-réintégration qui n'est pas systématiquement reproduit par toutes les organisations régionales.

Conjugués, ces développements creusent un fossé entre les cadres normatifs de l'UA et la réalité politique.

Les rapports du président de la CUA rendent compte des services techniques et parfois des lacunes démocratiques mentionnées par les missions d'observation, tandis que le CPS filtre ces lacunes en raison de considérations politiques, omettant ainsi de mentionner l'existence de tendances subversives.

Quelles répercussions pour le CPS ?

L'une des missions fondamentales du CPS est la prévention des conflits. L'article 3 (4) du Protocole sur le CPS identifie parmi ses objectifs la promotion des pratiques démocratiques, de la bonne gouvernance et de l'État de droit. Cela est renforcé par l'article 7 (1 : m), qui énonce les responsabilités en matière de prévention des conflits et de promotion des pratiques démocratiques, de la bonne gouvernance, de l'État de droit et de la protection des droits humains. L'article 7 (1 : a) habilite le Conseil à prévenir les conflits, et pas seulement à réagir face aux crises.

La gouvernance électorale est principalement considérée comme une question politique et de gouvernance relevant de la compétence du président de la CUA. Pourtant, les liens et les interactions entre gouvernance et sécurité sont indéniables. Les élections sont des moments de forte contestation politique qui constituent souvent le dernier élément déclencheur d'un conflit. Lorsqu'elles manquent de crédibilité, les griefs s'accumulent. Même en l'absence de violence immédiate, les différends non résolus érodent la confiance dans les institutions et augmentent à long terme les risques pour la stabilité.

Les pratiques autoritaires légalisées – facilitées par des dispositions constitutionnelles, des manœuvres judiciaires et des élections « contrôlées » – peuvent engendrer une instabilité plus discrète, mais plus profonde. Lorsque les citoyens estiment que la voie électorale est incapable d'aboutir à des changements, la compétition politique tend à se déplacer en dehors des canaux institutionnels. Les défaillances en matière de gouvernance et de prestation de services publics sont régulièrement identifiées dans les rapports de l'UA comme autant de facteurs structurels des CAG.

La section consacrée aux coups d'État dans le rapport du président de la CUA pour la période de juillet à décembre 2025 est à ce titre particulièrement éloquente. Elle reconnaît que « les instruments existants s'avèrent parfois insuffisants pour dissuader de telles actions avant qu'elles ne se produisent » et que le cycle « ne montre aucun signe d'essoufflement à court et moyen terme ». La réponse du CPS a été de réaffirmer la politique de tolérance zéro de l'UA.

Alors que le rapport met en évidence les limites des outils existants, le CPS se contente de réaffirmer sa position habituelle de tolérance zéro lors de sa 1327^e réunion, ce qui montre un certain décalage. Pour le CPS, cela soulève une question institutionnelle : les problèmes électoraux doivent-ils continuer à être traités principalement par le biais du déploiement de missions d'observations et de communiqués postélectorales, ou doivent-ils être considérés de manière plus cohérente comme des facteurs de risque structurels dans le cadre du mandat préventif du Conseil ?

PLUS DE

1 000

NOMBRE DE MORTS AU
KENYA EN 2007 ET 2008
LORS DE VIOLENCES
POSTÉLECTORALES

Renforcer la fonction préventive

Le CPS n'a pas besoin de nouvelles prérogatives : ses instruments fondateurs lui permettent déjà une action préventive plus importante. L'article 6 (b) l'habilite à faire de la diplomatie préventive. Lorsque les évaluations préélectorales révèlent des risques structurels, le Conseil devrait demander des informations ciblées, émettre des recommandations fondées sur les principes de la CADEG ou charger le Groupe des Sages de mener des actions en toute discrétion, conformément à l'article 11 (1) de son protocole.

Le Kenya illustre l'évolution de l'implication de l'UA dans la diplomatie préventive en matière électorale. En 2007 et 2008, les violences postélectorales ont fait plus de 1 000 morts. La réponse de l'UA a été réactive et s'appuyait sur le Groupe des Sages, tandis que de son côté l'Union européenne déployait une mission d'observation dont les conclusions anticipaient le conflit. Intervenir après l'éclatement de la crise s'est avéré coûteux. Lors des élections kenyanes de 2013, l'UA a adopté une méthodologie d'observation à long terme, déployant des observateurs six semaines avant le scrutin. Ceux-ci ont évoqué le contexte politique, engagé un dialogue avec les parties, évalué l'application de la Constitution et assuré la liaison avec la commission électorale. La participation de la présidente Nkosazana Dlamini-Zuma et la présence à la tête de la mission d'observation électorale des anciens présidents Joaquim Chissano (2013) et Thabo Mbeki (2017) ont renforcé le poids politique de l'UA, réduisant ainsi le risque de violations flagrantes.

En 2017, l'élargissement des consultations, la mise en garde contre les risques préélectorales et une intervention calibrée de la Cour suprême, qui a annulé les résultats du scrutin présidentiel, ont permis de limiter l'escalade des tensions. Le cas du Kenya offre ainsi trois enseignements au CPS : une présence précoce permet une alerte précoce ; la coordination des messages de l'UA façonne les comportements politiques ; une observation à long terme combinée à une diplomatie préventive de haut niveau établit un lien entre la responsabilisation des acteurs politiques et la prévention des conflits.

Cependant, le Kenya n'est pas un modèle universel. Lors des élections de 2018 en République démocratique

du Congo, l'UA a déployé 80 observateurs pour une mission à court et à long terme. Le processus électoral a toutefois été compromis par des irrégularités généralisées, la répression de l'opposition durant la campagne, des obstacles logistiques et des violences que les observateurs n'ont pu ni prévenir ni résoudre. Les résultats ont donc été contestés et le climat postélectoral s'est tendu, prouvant que si une observation élargie renforçait le suivi et permettait de tirer la sonnette d'alarme, elle ne pouvait à elle seule surmonter ni les incitations politiques structurelles, ni les faiblesses institutionnelles profondément enracinées.

Une présence précoce et soutenue permet d'identifier les sources de tension électorale

Sur la base de ces enseignements, les principes sous-jacents restent largement applicables : une présence précoce et soutenue permet d'identifier en temps utile les foyers de tension électorale ; la coordination des messages à travers les rapports de la mission d'observation, les rapports semestriels et les communiqués du CPS façonne le comportement politique ; la combinaison d'une observation à long terme et d'une diplomatie de haut niveau renforce la responsabilisation tout en atténuant les risques de conflit.

L'intégration systématique de ces pratiques dans les processus du CPS permettrait au Conseil de ne plus se limiter à proposer une simple observation des procédures électorales et à apporter des réponses a posteriori aux crises. Elle lui permettrait au contraire d'intervenir sur les causes structurelles profondes de la déstabilisation électorale observée tout au long des cycles électoraux de 2025. Parmi ces causes, on peut citer l'autoritarisme licite, la restriction des espaces civiques et la manipulation des règles électorales.

En institutionnalisant davantage la gestion préventive, le CPS peut renforcer son rôle d'observateur technique pour devenir un gardien de l'intégrité démocratique et de la stabilité politique. Cela enverrait un signal clair aux États membres, leur indiquant que le respect des normes continentales est à la fois contrôlé et toute entorse à ces normes est lourde de conséquences.

Les consultations informelles du CPS ont-elles un impact sur les transitions post-coup d'État ?

Au cours de la vague de coups d'État survenus entre 2019 et 2025, le CPS de l'UA a systématiquement suspendu les États membres fautifs, conformément à l'article 30 de l'Acte constitutif de l'UA.

Néanmoins, si ces suspensions mettent fin aux échanges officiels, les consultations informelles se poursuivent, conformément à l'article 25 (3) de la CADEG et à l'article 8 (11) du Protocole du CPS.

Organisées principalement au niveau des ambassadeurs à Addis-Abeba, en Éthiopie, elles permettent au CPS de maintenir des relations diplomatiques avec les pays touchés par des coups d'État, notamment le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Gabon, la Guinée, le Soudan, Madagascar et la Guinée-Bissau. La 18^e série de discussions informelles s'est tenue le 27 février 2026.

En parallèle de ces consultations, des envoyés spéciaux de l'UA ont été déployés pour leurs bons offices et le CPS a effectué des visites sur le terrain.

Pourtant, les autorités de transition continuent d'ignorer les feuilles de route et les normes de l'UA, remettant en question l'efficacité des consultations informelles du CPS en tant qu'outil de gestion des transitions post-coup d'État. Le Mali et le Burkina Faso ont ainsi unilatéralement reporté les élections prévues par les feuilles de route de transition conjointes, conclues avec l'UA.

Dans le même temps, les auteurs des coups d'État au Gabon et en Guinée se sont présentés aux élections, malgré l'article 25 (4) qui interdisait leur participation afin de permettre le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Ces deux pays ont recouvré tous leurs droits à participer aux activités de l'UA après la levée des sanctions postélectorales qui leur avaient été imposées. Certains pays ayant subi un coup d'État ont refusé l'accès de leur territoire aux responsables de l'UA, bien que ces visites pour contrôler le respect des feuilles de route aient été discutées lors des réunions.

L'utilité des réunions du CPS

Malgré l'échec des bons offices de Sambo Sidikou entre 2021 et 2025 et des visites de terrain, le CPS a organisé

des réunions informelles post-coup d'État avec le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et le Soudan, les seuls pays alors touchés par un coup d'État. Seize autres pays se sont depuis ajoutés à cette liste. D'après des sources diplomatiques, le CPS a d'emblée clairement défini les objectifs qu'il souhaitait atteindre avec les pays en transition.

Son objectif principal était de fournir une plateforme fiable pour échanger sur les feuilles de route et les défis à relever. Son but ultime était de veiller à ce que les auteurs de coups d'État se conforment aux normes continentales à l'encontre des CAG inscrites dans l'Acte constitutif de l'UA, la CADEG, le Protocole du CPS et d'autres instruments.

Compte tenu de la cohérence du CPS et de la participation des pays, les consultations informelles n'ont que partiellement atteint leurs objectifs, à savoir fournir une plateforme de dialogue, renforcer les contacts diplomatiques avec les pays ayant connu un coup d'État et suivre leurs progrès et leurs difficultés. Cela est important, car la plupart des pays en transition se sont régulièrement plaints de ne pas être admis aux sessions formelles du CPS consacrées à l'examen de leur situation ou de n'y être pas entendus.

Le CPS vise à fournir une plateforme d'échanges fiable concernant les feuilles de route de transition

Certains diplomates ont confirmé à l'Institut d'études de sécurité que les réunions informelles leur donnaient l'occasion d'exprimer leurs points de vue et de discuter des écueils, ce que les visites irrégulières du CPS sur le terrain et les discussions avec les envoyés spéciaux ne permettaient pas nécessairement.

De même, les représentants des États membres du CPS ont déclaré au *Rapport sur le CPS* que cette approche avait contribué à aligner les interventions du Conseil sur les cadres pertinents et favorisé un suivi efficace des feuilles de route de transition. Ces consultations ont

fourni au CPS des données détaillées à l'aide desquelles il a pu approfondir sa compréhension des défis et mettre en place des interventions sur mesure.

Des limites structurelles

Comme mentionné précédemment, cette approche permet de contrôler le respect des normes de l'UA afin d'inciter les dirigeants des transitions à modifier leur comportement, de sorte que les prises de pouvoir anticonstitutionnelles cèdent la place à la cession du pouvoir à des gouvernements civils démocratiquement élus. À cet égard, il était nécessaire de combiner dialogue et mesures coercitives coordonnées.

Cependant, en l'absence de ce type de mesures, les changements de comportement escomptés ne se sont pas concrétisés.

Les approches de l'Union africaine et des CER en matière de gestion des transitions sont divergentes, voire parfois concurrentes

Trois éléments pourraient permettre d'y remédier. Le premier est d'exercer une pression diplomatique coordonnée par le CPS et les CER. Cependant, malgré les contacts du CPS avec les pays, les CER n'ont guère été impliquées, ce qui a entravé les progrès. En outre, les approches de l'UA et des CER en matière de gestion des transitions sont divergentes, voire parfois concurrentes, comme on l'a vu au Niger (en août et en septembre 2023) et au Soudan (depuis avril 2023).

Le deuxième élément consiste à maintenir une menace collective d'intervention militaire contre les pays défailants. Une position ferme et unifiée de l'UA et des CER inciterait davantage les dirigeants de transition à mettre en œuvre les feuilles de route convenues et renforcerait leur volonté de se conformer aux normes continentales de lutte contre les CAG. Malheureusement, aucun consensus n'a été trouvé entre l'UA et les CER quant aux réponses à apporter aux prises de pouvoir militaires et à la gestion des transitions post-coup d'État.

Par exemple, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a envisagé une intervention militaire à la suite du coup d'État de 2023 au Niger, mais le CPS ne l'a pas soutenue. Ce désaccord entre les deux institutions s'est ajouté à celui concernant les ultimatums adressés aux dirigeants putschistes pour qu'ils regagnent leurs casernes et rétablissent l'ordre constitutionnel. Cela a eu pour conséquence directe l'érosion du consensus continental sur la politique de tolérance zéro à l'égard des CAG et une approche fragmentée de la gestion des transitions ultérieures.

Consultations et moyens coercitifs coordonnés n'étant pas solidement associés, le dialogue seul a eu un impact limité sur le comportement des dirigeants des transitions. Cependant, au Mali (2012), au Burkina Faso (2015),

2023

LA CEDEAO ENVISAGE
UNE INTERVENTION
MILITAIRE SUITE AU COUP
D'ETAT AU NIGER MAIS LE
CPS NE LA SOUTIENT PAS

en Gambie (2017) et au Niger (2010), la menace d'une intervention militaire et l'offre d'un dialogue ont été combinées efficacement.

Le troisième consiste à lutter fermement contre le mépris affiché par les dirigeants des transitions à l'égard des décisions prises lors de réunions informelles. Si, selon des sources diplomatiques, les ambassadeurs rendent régulièrement compte des résultats des réunions à leurs capitales, les recommandations en faveur d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel ne sont pas suivies. En témoignent les dérapages répétés au Mali, au Niger et au Burkina Faso, ainsi que les restrictions imposées par leurs dirigeants à l'espace civique.

Le CPS renforcerait ses réunions informelles s'il mettait en place un organe de surveillance pour veiller à ce que les dirigeants respectent les normes continentales

Les dirigeants des transitions du Sahel, par exemple, insistent pour que les réunions informelles se concentrent sur les questions de sécurité plutôt que sur le retour à l'ordre constitutionnel, qui, selon eux, ne sera pas durable. Le principal défi réside donc davantage dans le refus de se conformer que dans le décalage avec les représentations diplomatiques à Addis-Abeba, ce qui renforce la nécessité de mettre en place des mécanismes coercitifs efficaces pour soutenir les réunions.

Des pistes d'amélioration

Des sources provenant de l'UA et des États membres affirment que le CPS serait en mesure de renforcer ses réunions informelles s'il exerçait une pression minimale. Cela pourrait inclure, à court et moyen terme, la création d'un organe de contrôle opérant chargé de veiller au respect des normes continentales par les dirigeants. Le sous-comité des sanctions du CPS nouvellement créé, en collaboration avec les CER, serait à même de remplir ce rôle s'il était doté des capacités et des moyens nécessaires.

À long terme, l'UA doit rétablir le consensus institutionnel et politique qui a contribué à soutenir la politique de tolérance zéro à l'égard des CAG de 2003 à 2019. Ce consensus devrait se faire au sein de l'UA et avec les CER, étant donné que les difficultés rencontrées par l'organisation panafricaine avec les CER ont entravé leur coordination.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les efforts diplomatiques pour gérer les transitions post-coup d'État continueront d'être sapés et les prises de pouvoir militaires finiront par être normalisées, c'est-à-dire « blanchies ». Comme l'a souligné le président angolais, président sortant du bureau de la Conférence de l'UA, le « blanchiment » des coups d'État par le biais d'élections et de prises de pouvoir militaires ne doit pas être normalisé. Il s'agit là d'une menace sérieuse pour la démocratie en Afrique et pour la pérennité des normes de l'UA.

ENTRE
2003
ET
2019,
L'UA A APPLIQUÉ
UNE POLITIQUE DE
TOLÉRANCE ZÉRO ENVERS
LES CHANGEMENTS
ANTICONSTITUTIONNELS
DE GOUVERNEMENT

L'UA peut-elle s'affirmer dans le débat sur le Somaliland ?

En décembre 2025, la reconnaissance par Israël du Somaliland, qui a fait sécession du nord de la Somalie, a provoqué une série de répercussions politiques et diplomatiques dans la Corne de l'Afrique et la péninsule arabique. Dans une région déjà en proie à de vives tensions sur fond de reconfigurations géopolitiques mondiales, la gestion de ces retombées par l'UA sera déterminante.

La Somalie a rejeté la décision d'Israël, la qualifiant d'atteinte à son intégrité territoriale. La plupart des organisations régionales et internationales, notamment l'UA, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'ONU, l'Union européenne et la Ligue arabe l'ont condamnée, invoquant des violations du droit international, de l'Acte constitutif de l'UA et de la Charte des Nations unies. Certains pays connus pour leur opposition à l'indépendance du Somaliland, tels que Djibouti, l'Égypte, le Soudan, le Soudan du Sud, la Turquie et l'Arabie saoudite, ont réagi de la même manière. D'autres ont adopté une attitude plus attentiste.

Pour l'UA, toute revendication unilatérale de souveraineté est source de tension. Son plus haut organe décisionnel en matière de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité, a fermement condamné la position d'Israël et déclaré : « Aucun acteur n'a le pouvoir ou la légitimité de modifier la configuration territoriale d'un État membre de l'UA ». La fermeté de ces propos a figé le débat sans toutefois apporter de solution.

En quête d'indépendance

La quête de reconnaissance internationale du Somaliland illustre les différentes facettes de la construction étatique postcoloniale en Afrique. Elle soulève des questions quant aux critères définissant la souveraineté et a des implications juridiques, politiques, géopolitiques et régionales. Le Somaliland a obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne le 26 juin 1960. Après que la Somalie reçut son indépendance de la tutelle de l'ONU administrée par l'Italie le 1^{er} juillet 1960, la République de Somalie fut constituée par l'union de l'ancien Somaliland

britannique et de la Somalie italienne. Cependant, à la suite de la guerre civile de 1969 et de l'effondrement du gouvernement central somalien, le Somaliland a déclaré son indépendance en 1991.

D'un point de vue strictement juridique, l'UA invoque souvent l'engagement de son prédécesseur, l'Organisation de l'unité africaine, en faveur de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Le principe de l'*uti possidetis juris* a été établi en 1964 au Caire afin d'éviter la multiplication des revendications irrédentistes qui auraient pu déstabiliser les États nouvellement créés. La Déclaration du Caire constitue depuis lors une pierre angulaire du cadre normatif de l'UA.

La Somalie considère que la reconnaissance du Somaliland est une atteinte à son intégrité territoriale

Cependant, les partisans de l'indépendance du Somaliland utilisent ce même principe pour justifier leur quête de souveraineté. L'indépendance a été obtenue à l'intérieur des frontières du Somaliland britannique. La décision de former une union avec la Somalie était celle du Somaliland, et, selon ses partisans, celui-ci serait en droit de revenir dessus. La relative stabilité et l'alternance régulière du pouvoir lors des élections au Somaliland sont également invoquées par les partisans de l'indépendance du pays.

La menace de sécession

Plutôt que de s'appuyer sur des allégations juridiques, l'UA aurait tout intérêt à avancer un argument politique en faveur de l'intégrité territoriale de ses États membres. Cela ouvrirait la voie à des solutions politiques comme moyen privilégié de résoudre les tensions internes. L'UA craint également de créer un précédent qui pourrait avoir des conséquences de grande envergure dans la Corne de l'Afrique, seule région où la sécession a conduit à la création d'États.

L'Érythrée et le Soudan du Sud ont fait sécession de l'Éthiopie et du Soudan respectivement en 1993 et 2011. Les graves défis auxquels ces deux récents pays sont depuis confrontés, caractérisés par une répression autoritaire et d'intenses conflits internes, ne servent pas la cause de l'indépendance du Somaliland.

Aucun acteur n'a [...] la légitimité de modifier la configuration territoriale d'un État membre de l'UA

Les nouveaux États de la région ont tendance à hériter des problèmes des États dont ils se séparent. Leurs fondements structurels sont fragilisés bien avant l'émergence des revendications d'indépendance. En conséquence, ils ne parviennent pas à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, en raison, entre autres, de l'acte de séparation lui-même.

La reconnaissance du Somaliland par Israël a suscité un rejet unanime inhabituel des acteurs régionaux et des États membres de l'UA. Cela s'explique par le fait qu'elle émane d'un acteur extérieur et qu'elle viole un principe sacro-saint de l'UA : le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

Des dynamiques régionales complexes

Pour l'UA, la question du Somaliland représente un défi particulièrement délicat : l'organisation a réaffirmé un principe normatif face à une crise, mais elle ne dispose pas des moyens opérationnels nécessaires pour le faire respecter. À l'heure où le cadre de paix et de sécurité de l'UA est en cours de révision, les États membres devraient proposer des solutions innovantes pour donner à la Commission de l'UA les moyens de faire respecter ces principes.

La question du Somaliland rappelle également que, malgré le déploiement de sa mission depuis 2007, l'UA a laissé ce problème s'envenimer jusqu'à devenir susceptible d'être instrumentalisé par des acteurs extérieurs. Pour la Somalie, la quête de reconnaissance internationale du Somaliland, combinée au fort soutien populaire dont elle bénéficie, sape directement l'idéologie pansomaliste implicite du pays. Le nationalisme somalien repose sur l'idée

irrédentiste selon laquelle tous les membres de l'ethnie somalienne devraient être unis au sein d'une seule nation, car ils partagent une identité, une culture et une langue communes.

La réalisation de ce projet politique a conduit à des guerres en Afrique de l'Est, comme la guerre de l'Ogaden qui a opposé la Somalie à l'Éthiopie à la fin des années 1970. La Somalie a progressivement renoncé à son ambition d'unifier les territoires habités par des Somalis au Kenya, en Éthiopie et à Djibouti.

Dans ce contexte, le projet sécessionniste bien ancré du Somaliland remet non seulement en question la viabilité de la Somalie à l'intérieur de ses frontières actuelles, mais ébranle également les fondements du pansomalisme, une idéologie politique contestée. Cet échec du pansomalisme remet en cause une hypothèse plus répandue dans le débat public africain, qui explique l'instabilité de l'Afrique par le tracé arbitraire des frontières coloniales qui ont créé des États artificiels avec une grande diversité ethnique. La sécession du Somaliland depuis 1991 contredit cette théorie qui établit un lien entre homogénéité ethnique et stabilité.

La quête de reconnaissance internationale du Somaliland sape l'idéologie du pansomalisme somalien

Des données empiriques provenant d'autres régions d'Afrique révèlent également que les sociétés homogènes sur le plan ethnique ne sont pas moins sujettes aux conflits violents que leurs homologues plus hétérogènes. Cela montre que la cohésion nationale n'est pas seulement le produit d'une uniformité démographique, mais le résultat de stratégies de construction de l'État, d'une gestion efficace de la diversité et d'une légitimité politique.

Le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'UA a gelé le débat sur la quête d'indépendance du Somaliland. Les efforts de longue date de l'UA pour stabiliser la Somalie doivent inclure un dialogue avec le Somaliland. Un tel dialogue renforcera la légitimité et empêchera d'autres acteurs extérieurs de suivre l'exemple d'Israël.

L'Afrique ne peut ignorer la crise de l'eau et de l'assainissement

Le 39^e sommet de l'UA, qui s'est tenu à Addis-Abeba en février, a inscrit l'eau et l'assainissement au cœur des priorités du continent. Le thème retenu était « Assurer la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 ». Cette priorité reflète la prise de conscience progressive que la sécurité de l'approvisionnement en eau est le fondement de la trajectoire économique, sanitaire et du développement de l'Afrique.

Selon la division Recherche du magazine américain Foreign Policy, le stress hydrique pourrait coûter à certains pays africains jusqu'à 6 % de leur produit intérieur brut (PIB) d'ici 2050, en raison de la baisse de la production agricole et des répercussions sur la santé publique. Des études prospectives confirment que l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) sont des éléments essentiels au développement à long terme de l'Afrique. Le projet « Afriques futures et Innovations » (AFI) a mis en place un scénario dans lequel des investissements

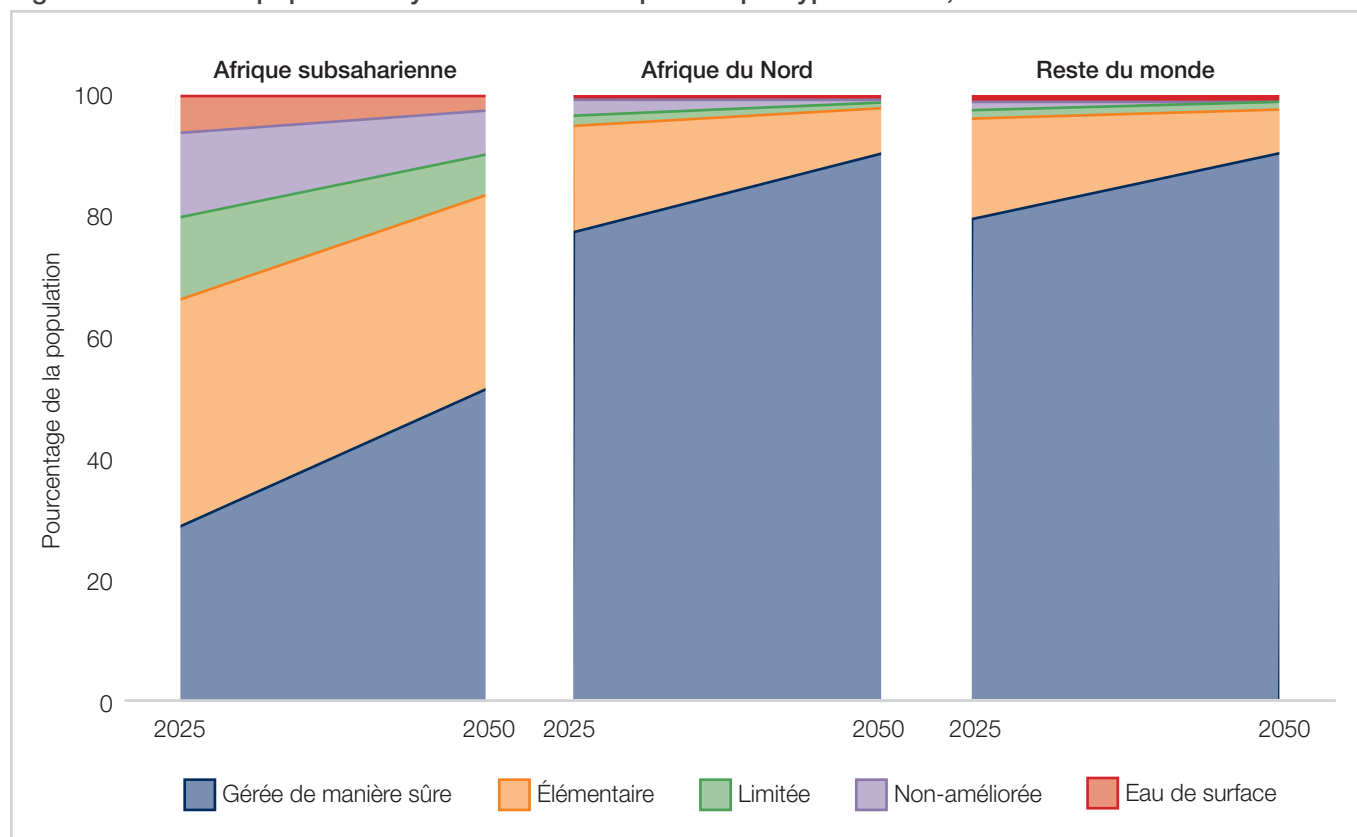
élevés dans les domaines de la démographie et de la santé et un accès facilité aux services de santé et aux infrastructures EAH permettraient de faire reculer les maladies transmissibles et non transmissibles.

Ces investissements pourraient entraîner une augmentation du PIB par habitant de 207 dollars US par rapport à la trajectoire actuelle (scénario dit du « statu quo ») d'ici 2043. L'extrême pauvreté diminuerait de deux points de pourcentage, permettant à 41 millions de personnes supplémentaires de sortir de la pauvreté. Sur le plan économique, 70 % à 80 % des emplois dans les pays africains à faibles revenus dépendent de l'eau : la sécurité de l'approvisionnement en eau constitue en définitive une forme de sécurité de l'emploi.

L'accès à l'eau et à l'assainissement

Les niveaux d'accès actuels sont loin d'être suffisants. En 2023, seulement 29,5 % de la population africaine avait accès à des installations d'alimentation en eau et

Figure 4 : Part de la population ayant accès à l'eau potable par type d'accès, 2025-2050



Source : International Futures à partir de données JMP / WHO / UNICEF

d'assainissement gérées de manière sûre, tandis que 14,1 % pratiquaient encore à la défécation en plein air. Les changements sont susceptibles d'être lents, l'utilisation d'installations gérées de manière sûre devant atteindre 39,5 % d'ici 2043 selon la trajectoire actuelle. À titre de comparaison, le reste du monde affichait un taux d'accès à des installations gérées de manière sûre de 64,2 % en 2023. Celui-ci devrait atteindre 75 % d'ici 2043. L'accès des Africains à une eau gérée de manière sûre s'élevait à 35,2 % en 2023, contre 78,6 % dans le reste du monde. D'ici 2043, ce chiffre restera inférieur à 50 % en Afrique, tandis que dans le reste du monde il devrait atteindre les 90 %.

Derrière le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement se cache le véritable coût d'une crise économique. Les recherches de l'AFI montrent que l'Afrique perd chaque année 5 % de son PIB, soit environ 200 milliards de dollars, en raison d'un accès insuffisant à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Cela se traduit par une perte de productivité, en particulier chez les femmes et les filles : on estime en effet que 40 milliards d'heures sont consacrées à la collecte d'eau en Afrique subsaharienne, ce qui réduit d'autant le temps disponible pour le travail, l'école ou les activités génératrices de revenus.

Le manque d'assainissement et les mauvaises conditions d'hygiène contribuent également à la propagation de maladies évitables telles que le choléra et la diarrhée, ce qui augmente les coûts de santé, affaiblit la participation au marché du travail et nuit aux résultats scolaires et aux revenus. Dans certains pays comme le Malawi et la République centrafricaine, le temps que les femmes consacrent à aller chercher de l'eau peut représenter un manque à gagner qui peut atteindre 10 % de leurs revenus mensuels. Par conséquent, un meilleur accès à l'eau, aux installations sanitaires et une meilleure hygiène génèrent des retombées économiques plus importantes : des études montrent que pour chaque dollar américain engagé, le retour sur investissement est d'environ 4 à 7 dollars US. En d'autres termes, les investissements dans le domaine de l'EAH pourraient compenser cette perte de PIB. Comblé ce fossé n'est donc pas seulement un impératif social, mais une stratégie économique.

Dans ce contexte, les discussions du sommet de l'UA témoignent d'une volonté politique forte au plus haut niveau pour faire de l'EAH un moteur du développement. Cela va dans le sens de l'Agenda 2063, qui considère que l'eau potable et l'assainissement sont des conditions préalables à l'avènement de « l'Afrique que nous voulons ». Ce thème invite les États membres de l'UA à élaborer une politique africaine de l'eau qui garantisse une sécurité hydrique inclusive et résiliente face aux changements climatiques.

Le stress hydrique pourrait coûter à certains pays africains jusqu'à 6 % de leur PIB d'ici 2050

Par l'intermédiaire du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, les dirigeants africains ont adopté un plan à long terme, la Vision 2063 pour l'eau en Afrique, qui considère l'eau comme l'atout le plus stratégique du continent pour la prospérité et pour la paix. L'eau doit donc être considérée comme un catalyseur de croissance inclusive, un vecteur de coopération et un fondement de la résilience face aux changements climatiques.

Des contraintes persistantes

Ces défis structurels sont ancrés dans l'histoire. Les problèmes d'infrastructures EAH en Afrique proviennent en grande partie de l'époque coloniale, durant laquelle les colonisateurs accordaient la priorité aux Européens dans leurs dépenses de santé. Ils n'ont étendu les services de santé aux populations autochtones que de manière aléatoire, au gré des perceptions locales des mesures sanitaires coloniales, des priorités individuelles des administrateurs et du contexte politique et économique propre à chaque colonie. De plus, les administrations coloniales se sont tournées vers des solutions biomédicales importées pour contrôler les épidémies, comme les vaccins et les antibiotiques, renonçant à investir dans des infrastructures d'eau potable et des services d'assainissement sûrs.

En conséquence, les villes africaines se sont développées rapidement sans que les infrastructures suivent. Cette tendance, qui s'est manifestée tout au long

des années 1950 et 1960, alors que les États nouvellement indépendants étaient confrontés à une multitude de défis et dépendaient fortement de l'aide internationale pour financer leurs systèmes de santé, continue encore aujourd'hui. Les gouvernements africains n'ont pas réussi à accroître suffisamment leurs investissements au cours des 25 dernières années pour répondre à la demande croissante d'infrastructures EAH sûres, causée par l'urbanisation rapide et la croissance démographique.

En 2001, l'UA – dans le cadre de la Déclaration d'Abuja sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses – a fixé pour les dépenses de santé un objectif de 15 % de l'ensemble des dépenses publiques. En 2023, les gouvernements africains étaient en dessous des 7 % et la moyenne continentale qui s'élevait à 1,4 % en 2000 n'était que de 1,9 %, 23 ans plus tard. La dépense moyenne a augmenté de 51,6 dollars US par habitant au cours de cette période pour atteindre 142,9 dollars US. Cependant, cette progression stagne depuis 2013.

L'eau potable et l'assainissement sont des conditions préalables à l'avènement de « l'Afrique que nous voulons »

Pour atteindre les cibles ambitieuses fixées dans les Objectifs de développement durable en matière d'accès universel et équitable à l'eau potable et à un assainissement adéquat, les gouvernements africains devraient porter les dépenses par habitant à un niveau compris entre 249 et 270 dollars US. En 2023, seuls 10 pays l'atteignaient. De plus, il est important de noter que toutes ces dépenses n'ont pas été consacrées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Pour combler ce déficit, les gouvernements restent fortement tributaires des bailleurs de fonds internationaux pour les investissements dans les infrastructures et les systèmes.

Les lacunes dans le financement des donateurs

L'aide publique au développement consacrée au secteur EAH a atteint un pic de 3,6 milliards de dollars US en 2019, avant de retomber à 3 milliards en 2024. Cette évolution est principalement due à la baisse des contributions de certains pays clés du Comité d'aide au développement, tels que le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et les Pays-Bas. L'augmentation de la contribution de la France et du Japon n'ont pu compenser la baisse de près de 16 % des investissements enregistrée par les autres pays du Comité au cours des cinq dernières années. Ce sous-financement des infrastructures EAH, mais également des programmes d'éducation et de formation, des systèmes administratifs et de la gestion des déchets, ne fait qu'aggraver une situation déjà précaire.

Plusieurs pays se sont déjà adaptés à l'évolution du paysage financier. Le Nigeria, par exemple, a longtemps été fortement dépendant de l'aide

L'AFRIQUE PERD
CHAQUE ANNÉE

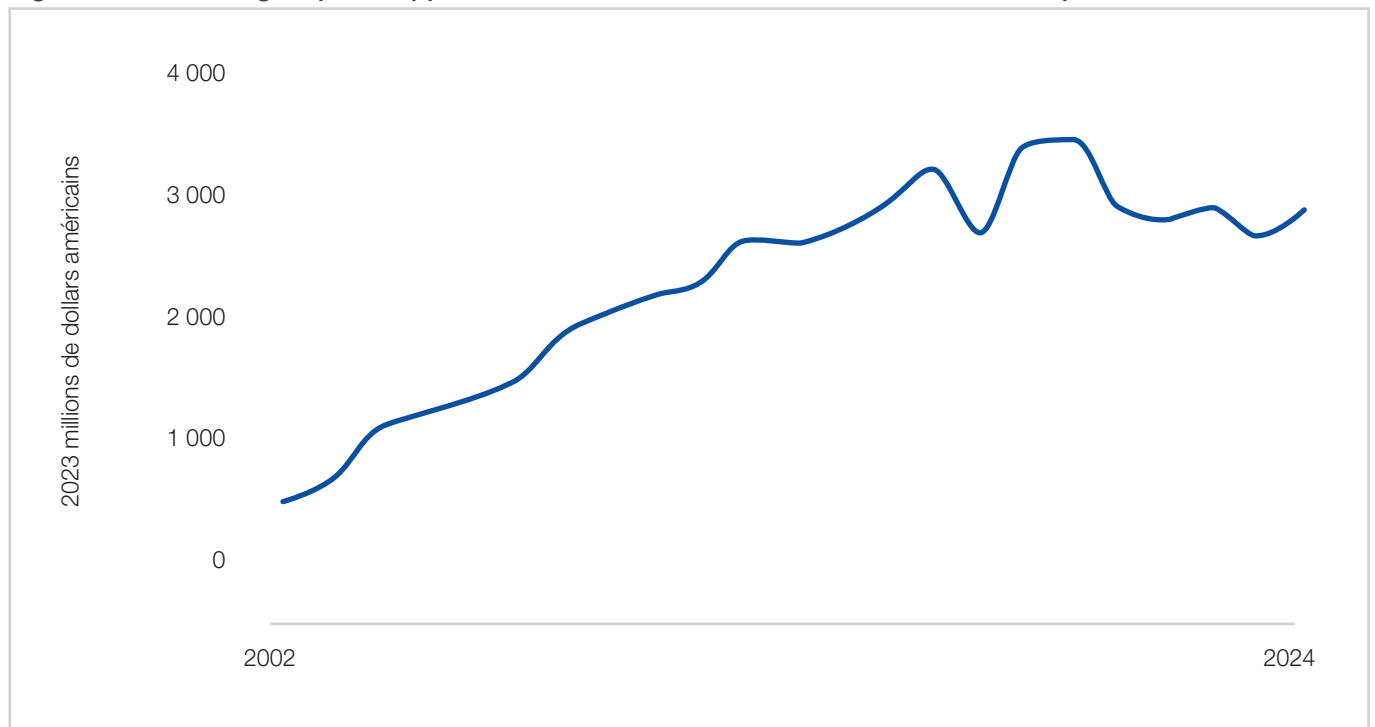
5 %

DE SON PIB, SOIT ENVIRON

200 milliards
de dollars US,

EN RAISON D'UN ACCÈS
INSUFFISANT À L'EAU,
À L'ASSAINISSEMENT ET
À L'HYGIÈNE

Figure 5 : Aide étrangère pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en Afrique, 2002–2024



Source : Système d'évaluation des crédits de l'OCDE

internationale, ayant reçu plus d'un milliard de dollars d'aide des États-Unis en 2023. Pourtant, le gel brutal de ce soutien pendant 90 jours en 2025 a donné lieu à un plan de transition, le Nigeria s'engageant à consacrer un milliard de dollars de ses propres fonds à des réformes du secteur de la santé, ainsi que 3,2 millions de dollars supplémentaires pour l'achat de médicaments anti-VIH. Le Ghana a également été confronté à un gel soudain de 78 millions de dollars US, à la suite duquel son gouvernement a prolongé une stratégie de financement national qui affirme sa souveraineté financière sur son développement.

La voie à suivre

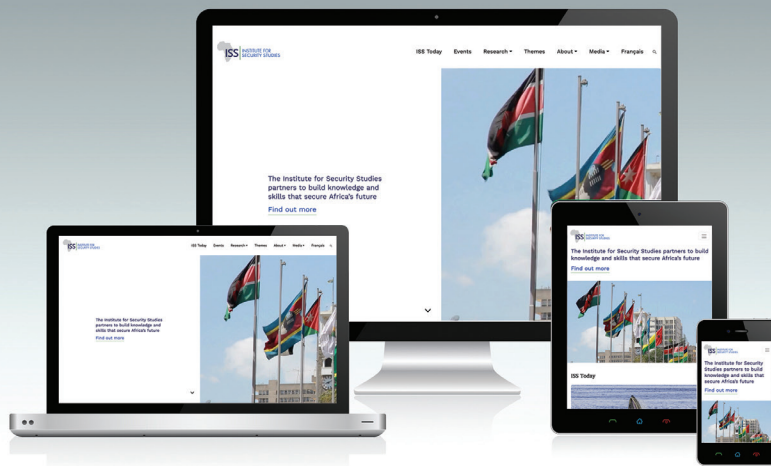
Des institutions africaines, telles que les Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies et l'UA, ont mis en place un Fonds africain de lutte contre les épidémies afin d'apporter un financement rapide et flexible en cas de crises sanitaires. Les institutions financières panafricaines soutiennent également cette transition vers l'autonomie : en 2025, la Banque africaine de développement a dévoilé un plan d'investissement de 6 milliards de dollars US visant à transformer le secteur de la santé en Afrique.

Tous ces changements contribuent à l'émergence d'un paradigme post-donateurs, axé sur la mise en place d'un système de santé et d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène souverain que les pays africains financeront, géreront et pérenniseront eux-mêmes, les partenaires extérieurs étant réduit à un rôle de soutien. L'Afrique ne demande pas la charité, mais une certaine solidarité et un investissement collaboratif, la solidité des systèmes de santé africains constituant un bien public mondial.

L'objectif n'est pas de réduire le nombre de partenariats, mais de les améliorer en privilégiant de nouvelles relations axées sur le renforcement des capacités plutôt que sur la substitution. Alors que les fondements évoluent, le défi consiste désormais à transformer cette dynamique en systèmes durables, capables de survivre aux cycles politiques et aux tendances des donateurs. Les priorités de l'UA pour 2026 ouvrent une fenêtre politique qui permet de traduire cette ambition en investissements nationaux soutenus et en réformes institutionnelles. Pour que ce tournant soit réel, la question du financement et de la mise en œuvre dans les années à venir sera plus déterminante que toutes les déclarations.

Visitez notre site Internet pour les dernières analyses, informations et actualités

L'Institut d'études de sécurité s'associe pour développer les connaissances et des compétences qui garantissent l'avenir de l'Afrique



Étape 1 Rendez-vous sur www.issafrica.org/fr

Étape 2 Allez en bas à droite de la page d'accueil de l'ISS et remplissez vos données d'inscription

À propos du Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Le *Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité* analyse les évolutions et les décisions du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine. Cette publication mensuelle est la seule à offrir une analyse sur l'actualité des travaux du CPS. Le rapport est rédigé par une équipe d'analystes de l'ISS basée à Addis Abeba.

À propos de l'ISS

L'Institut d'études de sécurité (ISS) forge des partenariats pour développer les connaissances et les compétences d'une Afrique à venir. L'ISS est une organisation africaine non lucrative dont les bureaux sont situés en Afrique du Sud, au Kenya, en Éthiopie et au Sénégal. Grâce à ses réseaux et à son influence, l'ISS propose aux gouvernements et à la société civile des analyses pertinentes et fiables, ainsi que des formations pratiques et une assistance technique.

Les contributeurs à ce numéro

Dr Paul-Simon Handy, directeur du bureau régional pour l'Afrique de l'Est et représentant auprès de l'UA
Dr Ndubuisi Christian Ani, chercheur principal et chef de projet, ISS Addis Abeba
Moussa Soumahoro, chercheur, ISS Addis Abeba
Zenge Simakoloyi, chargé de recherche, ISS Addis Abeba
Selam Tadesse Demissie, Researcher, ISS Addis Ababa
Nurulhudah Okwayo, stagiaire, Programme Afriques Futures et Innovations (AFI), ISS Pretoria
Du Toit McLachlan, responsable du site Internet de l'AFI, ISS Pretoria
Damien Larramendy, traducteur

Renseignements

Ndubuisi Christian Ani

Chercheur principal et chef de projet
ISS Addis Abeba
Courriel : apsg@issafrica.org

Partenaires de développement

La publication du *Rapport sur le CPS* est rendue possible grâce au soutien des gouvernements des Pays-Bas et du Danemark. L'ISS tient à remercier les membres du Forum de partenariat pour leur précieux soutien, notamment la Fondation Hanns Seidel, l'Open Society Foundations, l'Union européenne, ainsi que les gouvernements du Danemark, de l'Irlande, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède.

© 2026, Institut d'études de sécurité

Les droits de ce volume appartiennent à l'Institut d'études de sécurité et à ses auteurs, et aucune partie ne peut être reproduite sans l'autorisation expresse, par écrit, des auteurs et des éditeurs.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Les auteurs contribuent aux publications de l'ISS à titre personnel.

ISSN 2075-6232

